



Malfaçon infiltration d'eau sous sol

Par jll2010, le 13/01/2014 à 18:39

après la réception de notre maison (étanchéité défectueuse) plusieurs tests ont été effectués pour déterminer la cause d'infiltration d'eau dans notre sous-sol, expert indépendant (860 € la journée), tests des VRD autour de la maison tout mis hors de cause sauf l'étanchéité prouvée par la couleur du produit infiltré par les tests, nous avons donc demandé à la garantie décennale d'intervenir, mais l'assureur refuse car les VRD ont été posés par nos soins malgré qu'ils ne sont pas mis en cause pour ces infiltrations d'eau, pourtant la garantie décennale prévoit la prise en charge des malfaçons, ont-ils le droit de refuser cette garantie à cause des VRD posés par nos soins ? malgré que ceux-ci sont mis hors de cause à notre problème d'infiltration d'eau. qui pourriez-m'indiquer un avocat sur Lyon spécialisé dans ces problèmes. je vous remercie d'avance de vos réponses. Élodie et Soli